

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 17 février 2006**

CG 06/1<sup>ère</sup>/VI-06

**SCHEMA DEPARTEMENTAL  
D'ORGANISATION ECONOMIQUE**

La demande en matière de terrains à vocation économique devenant, depuis trois ans, de plus en plus prégnante a conduit l'ADE, à notre demande, à une réflexion autour de trois axes :

- 1) le recensement des terrains à vocation économique,
- 2) le Schéma Départemental d'Organisation Economique
- 3) les Schémas Territoriaux des Infrastructures Economiques (STIE) pour les 3 Pays de Tarn-et-Garonne.

**1) Le recensement des terrains à vocation économique**

Un travail d'enquête a été réalisé, auprès des communes et des communautés de communes, afin de recenser l'offre de terrains à vocation économique disponibles sur le département.

Ce recensement a permis de mieux approcher les caractéristiques du tissu tarn-et-garonnais avec, en particulier, une offre de terrains relativement limitée.

Aujourd'hui, seulement une cinquantaine d'hectares sont disponibles sur les zones d'activités communales et, surtout, ne correspondent pas toujours aux exigences de la demande. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général a confié à l'ADE, en 2004, la mise en place **d'un Schéma Départemental d'Organisation Economique**.

## 2) Le Schéma Départemental d'Organisation Economique

Lors de la DM 1 2004, nous avons sur la base d'un rapport présenté par l'ADE **défini les objectifs** de ce Schéma Départemental d'Organisation Economique :

- **cerner les pôles** et les potentiels de développement économique par une approche territoriale et sectorielle,
- **hiérarchiser et qualifier** les pôles de développement d'un point de vue départemental,
- **articuler les priorités des Pays** (STIE) et les priorités du département en matière d'offres de terrains aux entreprises.

Les premiers résultats de cette étude ont notamment mis en avant les points suivants :

- la transmission des entreprises nécessite un accompagnement plus soutenu, un travail de terrain plus approfondi ainsi qu'une mise en réseau à l'échelle départementale,
- compte tenu des nouvelles donnes (infrastructure routière, tracé de la ligne LGV, délocalisation des entreprises toulousaines...), les collectivités locales sont sollicitées par des demandeurs plus exigeants en matière d'aménagements,
- actuellement 50 hectares, situés en zone d'activités, sont disponibles. Ce constat est à rapprocher du rythme actuel de consommation d'espaces économiques, en moyenne de 40 hectares par an.

Au vu de ces éléments, le Conseil Général a mis en œuvre une politique qui a pour vocation de **renforcer le rééquilibrage** de l'activité économique sur l'ensemble du territoire départemental. Cette nouvelle politique favorise **la création, la requalification et l'extension des zones d'activités**.

L'objectif est d'accompagner l'ensemble des projets et des acteurs locaux en matière de développement économique afin de **favoriser une meilleure répartition territoriale** des infrastructures économiques.

A ce jour, le Conseil Général est sollicité à hauteur de 920 000 € en **annuités**, sur **7** projets, pour un total d'investissements en travaux de 4 313 274 € sur les territoires suivants :

- Communauté de communes de Castelsarrasin/Moissac (zones d'activités de Barrès et de Fleury),
- Saint-Loup (zone d'activités de la Molère),
- Golfech (zone d'activités de Cabarrot),
- Beaumont-de-Lomagne (zone d'activités de Bordevieille),
- Montech (zone d'activités de la Mouscane),
- Villebrumier (zone d'activités des Pradasses).

Cela représente une superficie de 171 hectares en cours d'aménagement. Un bilan précis des emplois créés vous sera présenté zone par zone à l'occasion de chaque Budget Primitif.

### **3) Les STIE (Schéma Territorial des Infrastructures Economiques)**

Lors de la DM 1 2005, l'ADE, a été mandatée pour la réalisation des STIE des 3 Pays Tarn-et-Garonnais.

La mise en œuvre d'un STIE doit permettre à l'ensemble des acteurs locaux d'avoir une vision prospective et concertée sur leur territoire.

La réalisation de ce schéma constitue le **préalable à tout co-financement** du Conseil Régional dans le cadre d'aménagement de nouvelles zones d'activités à vocation intercommunale.

Comme nous l'avons souhaité, l'ADE apporte son appui technique et méthodologique à l'ensemble des territoires pour la réalisation de ces schémas. L'ensemble des structures intercommunales ont été, aujourd'hui, sollicitées pour connaître leurs orientations.

Le schéma devra pour chacun des Pays :

- présenter une analyse de l'offre et de la demande en foncier et en locaux disponibles,
- définir l'offre ainsi que les orientations en matière de développement économique.

Ces dernières devront être en cohérence avec celles retenues au titre du Schéma Départemental d'Organisation Economique.

Lors d'une prochaine session je serai amené à vous présenter les premières conclusions de ces réflexions en vue d'élaborer le **Schéma Départemental d'Organisation Economique** qui sera, le moment venu, intégré par la Région dans son propre schéma.

Je vous demande de prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de la communication relative à l'élaboration du futur schéma départemental d'organisation économique.

Acte donné.

Le Président,